

**Programme de relecture de demandes de subvention**  
**Faculté des arts et des sciences sociales**

L'objectif de ce programme pilote de la Faculté des arts et des sciences sociales est d'encourager la professeure ou le professeur à faire relire une demande de financement afin de maximiser ses chances d'obtenir une subvention. Le programme vise à jumeler la professeure ou le professeur avec une ou un collègue travaillant dans un domaine connexe et dont les conseils pourraient permettre de bonifier une demande de financement. Aucune garantie ne peut être donnée, mais le comité RDCI cherchera à identifier une lectrice ou un lecteur.

- A) Pour la nouvelle professeure ou le nouveau professeur embauché depuis moins de 36 mois qui fait une demande au concours de subvention ordinaire de la FESR. Les conditions sont les suivantes :
- Avoir, au moins 3 semaines avant la date limite de la FESR, contacté la FASS afin de planifier une relecture.
  - Transmettre à la FASS sa demande complète pour relecture au moins sept (7) jours ouvrables avant la date limite de la FESR afin de laisser le temps pour la relecture et les modifications éventuelles qui pourraient avoir à être apportées.
- B) Pour la professeure ou le professeur qui fait une demande à l'un des organismes reconnus dans l'article 24.18.01 et 24.18.02. Les conditions sont les suivantes :
- **Dans le cas des demandes présentées au CRSH, au CRSNG ou aux IRSC :**
    - Présenter sa demande à la FESR pour relecture.
  - **Dans le cas des demandes présentées au CNFS ou à l'un des Conseils des arts :**
    - Avoir, au moins 1 mois avant la date limite de l'organisme, contacté la FASS afin de planifier une relecture.
    - Transmettre à la FASS sa demande complète pour relecture au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date limite de l'organisme afin de laisser le temps pour la relecture et les modifications éventuelles qui pourraient devoir être apportées.